

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11-106-1905 Mettan provisoirement M. Faivre à la disposition du Service des travaux Publics.

n° 11-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 août 1905

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro
1 septembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 6 avril 1809 portant organisation du personnel des affaires indigènes aux colonies

Vules prévisions budgétaires de l'exercice en cours et les nécessités du service

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

M.Lassaigne, ex-fondateur de pouvoir du trésorier payeur de la Côte française des Somalis. est nommé Commis de 1re classe des Affaires Indigènes à la Côte des Somalis. Il aura droit en cette qualité, à Compter de la veille «de son embarquement à une solde de 43.600 francs se décomposant comme suit : Solde d'Europe..... 1.500 Supplément Colonial.....1.500

ART 2 — La présente décision sera publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

signé
P.

PASCAL